Nations Unies S/PRST/2019/10

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2019
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8618e séance, le 12 septembre 2019, la question intitulée « Région de l'Afrique centrale », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions 2349 (2017) et 2448 (2018), ainsi que les déclarations de sa présidence S/PRST/2018/17, S/PRST/2018/14 et S/PRST/2015/12.
>
> Le Conseil exprime son plein appui au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exercice du mandat qui leur a été confié. Il se félicite notamment du rôle que joue le BRENUAC s'agissant de faciliter un dialogue politique ouvert hors du cadre de la mission, à savoir au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad, promouvoir la stabilité dans la région et aider les pays de la sous-région à consolider la paix, apaiser les tensions, et prévenir ou atténuer les crises politiques.
>
> Le Conseil accueille favorablement la lettre du Secrétaire général sur les conclusions issues de l'examen stratégique du BRENUAC, et la séance d'information tenue le 14 août 2019 par Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique.
>
> Le Conseil note les recommandations formulées par le Secrétaire général à l'issue de l'examen stratégique auquel ont été soumis le mandat et les activités du BRENUAC. Il prend acte, en particulier, de ce que le mandat du Bureau reste d'actualité et il se félicite de la recommandation tendant au renforcement des activités de ce dernier dans les domaines suivants : alerte rapide et analyse tenant compte des questions de genre ; bons offices hors du cadre de la mission, en particulier jusqu'au prochain cycle électoral qui se déroulera dans la région ; appui à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et renforcement de ses capacités ; renforcement des partenariats avec la société civile et appui aux réseaux sous-régionaux de celle-ci. Il réaffirme qu'il s'agit des principales priorités à mettre en œuvre par le Bureau durant le reste de son mandat.
>
> Le Conseil se réjouit de la coopération entre le BRENUAC et les autres entités de la région. Il encourage ce dernier, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les équipes de pays des Nations Unies à continuer d'élargir leur coopération en vue d'éliminer les menaces

transfrontières et de régler les questions interrégionales telles que la crise du bassin du lac Tchad, la transhumance, les déplacements forcés de population et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il invite en outre le BRENUAC à prendre en compte les changements climatiques et écologiques, ainsi que les catastrophes naturelles, parmi les facteurs qui nuisent à la stabilité dans la région de l'Afrique centrale, notamment en raison de la sécheresse, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire qu'ils provoquent, continue de souligner qu'il importe que les gouvernements et les Nations Unies adoptent des stratégies à long terme, fondées sur des évaluations des risques, pour favoriser la stabilisation et renforcer la résilience, et demande par ailleurs que ces informations soient prises en considération par le BRENUAC dans ses activités.

Le Conseil souligne qu'il importe que la répartition des tâches du BRENUAC et des autres entités des Nations Unies soit bien définie. Il se félicite notamment de la recommandation tendant à la mobilisation de l'appui régional au processus de paix en République centrafricaine, en consultation étroite avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Il relève également avec satisfaction la recommandation tendant à une répartition claire des tâches entre le BRENUAC et les autres entités des Nations Unies, comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi.

Le Conseil encourage le BRENUAC à s'appuyer sur le partenariat qu'il a établi avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les directeurs régionaux compétents du Bureau de la coordination des activités de développement, l'objectif étant de favoriser plus avant les initiatives transfrontières. »

19-15664